



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 69737

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur le gel d'une partie du budget du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. En effet, les associations de jeunesse et d'éducation populaire craignent qu'il manque 10 à 15 millions d'euros de crédits pour exercer leurs actions dans des conditions comparables aux années précédentes. Un arbitrage budgétaire d'une telle importance affecterait profondément ces associations et les emplois qui en dépendent, alors même que leur rôle de vecteur de cohésion sociale est reconnu. Aussi, il s'inquiète d'une telle diminution budgétaire au regard des conséquences qu'elle pourrait engendrer et l'interroge sur la confirmation de cette mesure.

Texte de la réponse

Les mesures conservatoires de mise en réserve d'une partie des crédits dédiés aux secteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire en 2005 s'inscrivent dans le cadre de l'effort collectif rendu nécessaire par l'objectif de maîtrise des dépenses de l'État. La politique de soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire n'en demeure pas moins une priorité du Gouvernement. Aussi, en concertation avec le ministre chargé de la jeunesse, une mesure d'allègement de la réserve des crédits destinés à ces secteurs, pour un montant de 7,5 MEUR, vient d'être mise en oeuvre. La mobilisation des crédits ainsi rendus disponibles devrait permettre de répondre de façon prioritaire aux besoins de ces associations, sans préjuger des redéploiements internes auxquels le ministre peut procéder au regard des priorités qu'il a fixées.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69737

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6735

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8957